

## MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de CORSE

Nos réf. : SBEP/AS/2013 n° Affaire suivie par : Agnès Savignac

Courriel :agnes.savignac@developpement-durable.gouv.fr

Fax: 04 95 21 79 89

Copie: service de la DDTM2A

Ajaccio, le 19 novembre 2013

Le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

à

Madame et Monsieur OLIVIERI 4, rue Joseph Balesi

20 137 PORTO VECCHIO

Objet : Dispense d'examen au cas par cas pour le dossier n°F09413P0071 de demande d'autorisation de défrichement

Madame, Monsieur

Vous m'avez transmis un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact, reçu en date du 22 octobre 2013 pour le projet suivant :

Nom du projet : Défrichement pour la construction d'une maison individuelle Commune :PORTO VECCHIO

Le décret n° 2013-1030 du 14 novembre 2013 relatif aux études d'impact des projets de défrichement vient de modifier la réglementation en vigueur au moment du dépôt de votre demande. Il instaure un seuil de 0,5 hectares en deçà duquel les projets de défrichements soumis à autorisation au titre du code forestier sont dispensés de l'examen au cas par cas.

Le dossier mentionné ci-dessus entrant dans ce cas de figure, je vous informe que votre dossier est donc exonéré d'examen au cas par cas et d'étude d'impact.

Cette décision ne vous dispense pas, cependant, des autres décisions administratives auxquelles le projet peut être soumis. En particulier les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer continuent l'instruction des dossiers de demande d'autorisation de défrichement.

Par ailleurs, votre demande ayant été, conformément à la réglementation, publiée sur le site Internet de la DREAL Corse, le présent courrier sera publié sur le même site en regard à celle-ci, afin de la clore en toute transparence.

ww.corse.developpement-durable.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 9h30-12h00 / 14h00-16h00 Tél. : 33 (0) 4 95 51 79 70 – fax : 33 (0) 4 95 51 79 89 19 Cours Napoléon CS 10 006 20704 Ajaccio Cedex 9 Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur, et par délégation, la chef de service



Isabelle CLEMENCEAU

